

EXHIBIT No. 107.

(Copie du No. 48,766.)

Québec, 15 août 1860.

MONSIEUR,—En réponse à votre lettre du 8 juin dernier, relativement à la substitution du grès pour la pierre calcaire dans les parements des Edifices du Parlement, à Ottawa, et à l'allocation de 21 centins additionnels par pied carré pour cette pierre, je prends la liberté de vous informer que je conviens de faire le changement et que j'accepte le prix mentionné dans votre lettre, savoir : vingt-un centins par pied carré. Mais si, à l'avenir le Gouvernement voulait consulter l'entrepreneur avant de fixer le prix dans un changement aussi important, cela serait plus satisfaisant, vu que le prix dans la circonstance actuelle n'est pas rémunérateur pour l'entrepreneur.

J'ai, etc.,

THOS. R. MCGREEVY,
Entrepreneur, Edifices du Parlement, Ottawa.A. T. Trudeau, écuyer,
Secrétaire des Travaux Publics, Québec.